



JEAN-PIERRE TREMBLAY  
Vice-président exécutif

## DANS CE NUMÉRO...

Fonds actions internationales FMOQ : 20 ans	4
Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) : Il faut d'abord y voir clair !	5
CyberStudio	5
Budget du Québec – 4 juin 2014	6
L'histoire en capsule	8
Incorporation, oui ou non ?	9
Survivance des marchés financiers	10
Rendements et valeurs unitaires des parts	11
Frais de gestion	11
Fluctuations des marchés boursiers et obligataires	11
Offre globale de produits et services	12
Pour nous joindre	12

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.

## LA REVUE DES MARCHÉS

Les investisseurs peuvent se réjouir. En consultant leur relevé de placement, ils seront à même de constater que les marchés boursiers ont continué à procurer de généreux rendements, et que même les marchés obligataires ont fourni des résultats positifs depuis le début de l'année. Mentionnons que les marchés voient peu d'inflation à l'horizon et s'attendent maintenant à une remontée assez timide des taux d'intérêt. Ces bons rendements ont été enregistrés dans un environnement plus stable que d'habitude, alors que plusieurs indices de volatilité frôlent leur creux historique. Les nuages qui planaient à l'horizon se sont dissipés un à un et leur résorption se répercute sur la confiance des investisseurs. Ceux-ci refont maintenant le plein d'actions après les avoir boudées pendant quelques années. Nous assistons aussi à une nouvelle vague de fusions et d'acquisitions, plusieurs entreprises ayant décidé d'utiliser leur imposante réserve de liquidités pour acquérir des compétiteurs ou des organisations complémentaires aux leurs afin de poursuivre leur croissance. Les marges de profit élevées des compagnies leur permettent également de continuer à hausser leurs dividendes et à racheter des actions en circulation; en d'autres mots, à faire des gestes qui profitent à leurs actionnaires. Et même si la Réserve fédérale américaine maintient la réduction de ses mesures de stimulation, d'autres banques centrales (p. ex. la Banque centrale européenne) accélèrent les leurs.

Quant à la Banque du Canada, elle privilégie le *statu quo* depuis quelques années, mais notre économie profite actuellement d'un dollar canadien dont la valeur est plus faible et d'un baril de pétrole dont le prix est reparti à la hausse.

## LE NOUVEAU RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER)

Vous avez peut-être vu ou entendu la publicité de la Régie des rentes du Québec (RRQ) concernant un nouveau régime d'épargne-retraite, soit le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER). Sachez qu'il n'y a **aucune urgence** à mettre en place un tel régime dans votre clinique. Nous vous invitons à prendre connaissance du message à ce sujet à la page 5 de ce numéro.

Soyez assurés que Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. a l'intention de mettre le RVER à la disposition de sa clientèle et que les démarches en ce sens sont déjà pleinement enclenchées. Nous sommes parmi **les huit premières institutions québécoises** à avoir obtenu l'accréditation requise de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) pour offrir le régime. De plus, les demandes auprès de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et de l'Agence du revenu du Canada (ARC) sont en cours de traitement et sur la bonne voie. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce sujet dès la rentrée d'automne.

## INFORMATIONS SEMESTRIELLES SUR LES FONDS FMOQ

Les *États financiers intermédiaires*, le *Rapport de la direction sur les rendements* et les *Aperçus des Fonds FMOQ* pour l'exercice se terminant le 30 juin 2014 seront disponibles au cours de l'été. Puisque la réglementation permet de les expédier uniquement aux participants qui en font la demande, ceux qui n'ont pas encore signifié leur intérêt à recevoir ces documents sont invités à le faire dès maintenant en communiquant avec nous par téléphone, par télécopieur ou par courrier (postal ou électronique). Au mois d'août prochain, vous pourrez consulter et télécharger ces documents dans notre site Internet ([www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)) ou dans celui des Autorités en valeurs mobilières du Canada ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Que ce soit en version papier ou électronique, nous vous invitons à en prendre connaissance et, le cas échéant, à nous faire part de vos questions et commentaires.

## VOTRE PROFIL D'INVESTISSEUR

Depuis quelques années maintenant, un questionnaire nous permet d'établir votre profil d'investisseur et de déterminer votre horizon de placement ainsi que votre tolérance au risque. Il s'agit d'un outil précieux qui nous permet de vous conseiller sur la répartition de votre portefeuille et les choix de placement à effectuer. Votre relevé de placement du 30 juin contient le détail du profil d'investisseur que nous avons dans nos dossiers pour chacun de vos portefeuilles, et ce, en regard de la répartition des actifs de chacun d'eux.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces renseignements et, le cas échéant, à nous faire part de tout changement susceptible d'affecter votre profil d'investisseur ou la répartition de vos placements.

Nous comptons sur votre collaboration et vous remercions de nous aider ainsi à vous conseiller judicieusement.

## LA PRÉSERVATION DE LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS DONNÉES

L'ensemble des données contenues dans les dossiers (physiques et électroniques) de nos participants sont traitées en toute confidentialité. Nous attachons une attention particulière à la sécurité de ces renseignements et seules les personnes autorisées y ont accès.

Nous tenons également à rappeler qu'en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, toute personne a le droit de :

- consulter les renseignements personnels la concernant et, si elle le désire, d'en obtenir une copie ;
- faire corriger son dossier ou, si besoin est, de le compléter ;
- faire retirer son nom des listes de sollicitation.

## LA NOUVELLE LOI CANADIENNE ANTI-POURRIEL

Dans le but de protéger la vie privée, de réduire les courriels indésirables (pourriels) et de prévenir les fraudes, le gouvernement du Canada a adopté une nouvelle loi qui entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> juillet prochain** et qui interdira, à compter de cette date, l'envoi de courriel sans avoir obtenu au préalable le consentement des destinataires. Plusieurs exceptions sont prévues dans la loi, notamment l'existence d'une relation d'affaires entre l'expéditeur et le destinataire. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas transmis de demande de consentement à nos clients et que nous en avons envoyé une aux autres membres de la communauté médicale dont les adresses de courriel étaient inscrites sur nos listes d'envoi.

À titre de client, vous continuerez donc de recevoir les communications des sociétés Fonds FMOQ par courrier électronique, incluant des avis informatifs, des communiqués, des nouvelles, des invitations à des conférences, etc. Soyez cependant assuré que nous n'avons aucunement l'intention d'abuser de cet outil de communication. Il va sans dire qu'il vous est possible de demander en tout temps de ne plus figurer au nombre des destinataires listés.

Si vous n'êtes pas client de nos sociétés, vous pouvez demander d'être inscrit sur nos listes d'envoi :

- soit en répondant à l'une des demandes de consentement que nous vous avons fait parvenir ;
- soit en vous rendant dans notre site Internet ([www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)) et en cliquant sur le bouton « Inscrivez-vous à nos envois par courriel ».

Si nous ne recevons pas votre consentement, nous n'aurons d'autre choix que de retirer votre nom de notre liste d'envoi dès le 1<sup>er</sup> juillet prochain.

## LA TOURNÉE DES ASSOCIATIONS AFFILIÉES À LA FMOQ

L'automne prochain, nous reprendrons notre tournée annuelle des diverses assemblées des associations affiliées à la FMOQ. C'est en effet un plaisir renouvelé que d'y rencontrer les participants aux Fonds FMOQ et d'échanger avec les membres de la Fédération sur leurs préoccupations. En remerciant d'avance les divers exécutifs pour leur accueil des plus chaleureux, nous espérons avoir le plaisir de vous y rencontrer en très grand nombre.

## UNE CAUSE QUI TIENT LES FONDS FMOQ À CŒUR

Une fois de plus, la société Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est heureuse d'apporter son appui à la Fondation du programme d'aide aux médecins du Québec (PAMQ), par une commandite importante à la 9<sup>e</sup> édition du tournoi de golf des fédérations médicales au profit de la Fondation.

## LE CYBERSTUDIO FONDS FMOQ

Vous êtes de plus en plus nombreux à visiter le portail de vidéoconférences en ligne que nous avons créé non seulement pour nos clients, mais aussi pour l'ensemble des médecins omnipraticiens du Québec. Toutes les conférences de notre programme 2014 sont maintenant disponibles dans le CyberStudio Fonds FMOQ.

En plus de prendre connaissance des commentaires et suggestions qui nous sont adressés, nous recevons avec plaisir les sujets que vous souhaiteriez voir traités.

## LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES SOCIÉTÉS FONDS FMOQ

Au cours du mois de mai dernier, les membres des conseils d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc., de la société Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc., de la Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc. et de la société Services accessoires Fonds FMOQ inc., ont vu leurs mandats renouvelés. Il s'agit de :

- D<sup>r</sup> Louis Godin, président du conseil
- D<sup>r</sup> Sylvain Dion, vice-président du conseil
- D<sup>r</sup> Yves Langlois, secrétaire-trésorier
- D<sup>r</sup> Claude Saucier, administrateur
- D<sup>r</sup> Renald Dutil, administrateur
- M. Pierre Caron, administrateur

Nous avons également accueilli avec grand plaisir deux nouvelles administratrices, soit :

- D<sup>re</sup> Josée Bouchard, omnipratitienne, présidente de l'Association des médecins omnipratitiens du Bas-Saint-Laurent ;
- M<sup>me</sup> Chantal Bélanger, CPA, M.Fisc., administratrice indépendante siégeant à plusieurs conseils d'administration.

M. Jean-Guy Desjardins, président du conseil et chef de la direction de Fiera Capital inc., siégera au conseil d'administration du holding Société de services financiers Fonds FMOQ inc.

Soulignons aussi que le D<sup>r</sup> Sylvain Dion a été nommé vice-président du conseil et que M<sup>me</sup> Chantal Bélanger présidera le comité d'audit des diverses sociétés Fonds FMOQ ainsi que de tous les Fonds FMOQ.

L'arrivée de deux nouveaux membres coïncide avec le départ de deux membres de notre conseil, en l'occurrence le D<sup>r</sup> Marc-André Asselin et M. Réal Sureau que nous tenons à saluer et à remercier chaleureusement pour les judicieux conseils qu'ils nous ont prodigués au cours de leurs mandats.

À toutes les personnes susmentionnées, nous adressons nos félicitations auxquelles nous joignons nos plus sincères remerciements pour leur collaboration et leur appui.

## DÉMÉNAGEMENT OU CHANGEMENT D'ADRESSE DE COURRIEL ?

Si vous avez déménagé, changé d'adresse de courriel ou effectué toute autre modification à vos coordonnées personnelles, n'oubliez pas de nous en faire part. Il suffit de nous faire parvenir une note à cet effet par courrier postal ou par courrier électronique sécurisé. Dans ce dernier cas, il faut être inscrit à notre service d'accès au compte. En plus d'indiquer vos anciennes **et** vos nouvelles coordonnées, votre note doit être signée. Vous pouvez également procéder par téléphone en communiquant avec votre conseiller.

Il y va de votre intérêt, car la *Loi sur le Curateur public* nous oblige à remettre à Revenu Québec toutes les sommes non réclamées après un délai prescrit.

## BONNES VACANCES !

Nous profitons de l'occasion pour vous souhaiter d'excellentes vacances. Nous invitons toutes les personnes qui désirent profiter de cette période d'accalmie pour réviser leur portefeuille à prendre rendez-vous avec l'un de nos conseillers.

**Pendant la période estivale, nos bureaux seront ouverts selon l'horaire régulier, soit de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi.**

SOCIÉTÉ  
DE GESTION  
PRIVÉE  
DES FONDS  
FMOQ INC.

**POUR UNE OFFRE  
SUR MESURE,  
PRENEZ CONTACT  
AVEC NOUS !**

Montréal : 1 855 327-6166

Québec : 1 855 657-3248

GESTION  **PRIVÉE**  
FONDS FMOQ

# FONDS ACTIONS INTERNATIONALES FMOQ : 20 ANS

**Le Fonds actions internationales FMOQ en étant à sa vingtième année d'existence, il est intéressant et utile d'analyser ses résultats passés et son positionnement futur.**

4

Même si vous ne détenez pas directement de parts de ce Fonds, sachez que son rendement influence votre portefeuille. En effet, le Fonds omnibus FMOQ et le Fonds de placement FMOQ utilisent le Fonds actions internationales FMOQ pour leur exposition en actions étrangères. Au 30 mai 2014, 27 % du Fonds omnibus FMOQ était investi dans le Fonds actions internationales FMOQ, soit 100 % de son exposition aux actions étrangères, tandis que le Fonds de placement FMOQ l'était dans une proportion de 20 %, soit 40 % de son exposition aux actions étrangères.

Toujours au 30 mai dernier, le rendement cumulé, net de frais, du Fonds actions internationales FMOQ depuis sa création, en mai 2004, était de 113 % ou 3,9 % composé annuellement. Au cours de la même période, l'indice MSCI Monde ex-Canada, avant frais, a grimpé de 5,7 % annuellement. Lorsqu'on analyse de plus près les résultats du Fonds, on remarque qu'à ses débuts (1994, 1995 et 1996), il a sous-performé de façon significative en regard de son indice, mais qu'il a par la suite assez bien suivi le rendement de ce dernier, une fois effectués les ajustements inhérents aux frais et aux retenues d'impôts sur les dividendes de source étrangère.

Ce rendement situe le Fonds à proximité de la médiane de l'Univers de fonds mutuels canadiens Aon Hewitt sur 20 ans. Son classement s'améliore toutefois pour les périodes plus courtes, alors qu'il se place dans le 1<sup>er</sup> quartile depuis 5 ans.

La stratégie de placement déployée pour le Fonds n'a pas toujours été la même depuis 20 ans. Au départ, les gestionnaires utilisaient exclusivement des contrats à terme sur indices boursiers, et la gestion active privilégiait un style fondé sur la sélection des pays et des devises. Depuis une dizaine d'années maintenant, il contient aussi directement des titres, et une portion du Fonds est réservée pour les actions américaines à faible capitalisation de style valeur. De plus, depuis 2009, le Fonds n'est plus investi uniquement du côté des marchés développés, mais l'est également dans les marchés émergents.

Notons aussi que le Fonds est influencé par les fluctuations du dollar canadien face aux autres grandes devises, principalement le dollar américain (45 %), l'euro (12 %), la livre sterling (10 %) et le yen (8 %). Une baisse du dollar canadien

par rapport à ces dernières représente des gains de change pour le Fonds. Rappelons toutefois qu'il y a 20 ans, en mai 1994, le dollar canadien se négociait à 0,72 \$US.

En résumé, le Fonds actions internationales FMOQ est tout désigné pour ceux qui recherchent une participation dans l'ensemble des marchés boursiers étrangers. Les Bourses étrangères ont généré d'excellents rendements durant les années 1980 et 1990, avant de connaître une décennie 2000 particulièrement éprouvante. Celle amorcée en 2010 s'annonce plus prometteuse, ce qui pourrait donner raison pour de bon à tous les spécialistes qui suggèrent une diversification des portefeuilles à l'étranger. Ces derniers rappelant constamment que la Bourse canadienne ne représente que 3 % de la capitalisation boursière mondiale, il doit bien y avoir du potentiel dans l'autre 97 %!

## RENDEMENT<sup>1</sup> ANNUEL COMPOSÉ PAR DÉCENNIE

	1980 - 1989	1990 - 1999	2000 - 2009	2010 à mai 2014
S&P/TSX (Bourse canadienne)	12,2 %	10,6 %	6,2 %	8,1 %
MSCI Monde (Bourse mondiale)	19,2 %	13,9 %	- 3,4 %	12,3 %
Fonds actions internationales FMOQ	s. o.	12,9 % <sup>2</sup>	- 4,0 %	11,6 %

<sup>1</sup> Les rendements des indices sont présentés avant frais alors que le rendement du Fonds est présenté net de tous les frais.

<sup>2</sup> Du 31 mai 1994 au 31 décembre 1999.

## 1 000 \$ INVESTIS À LA CRÉATION DU FONDS



## LE FONDS ACTIONS INTERNATIONALES FMOQ DEPUIS SA CRÉATION, LE 31 MAI 1994

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans
Rendement (%)	22,7	13,6	13,5	4,0	1,8	3,9
Médiane (%)	18,9	10,4	11,5	3,3	1,5	4,1
Rang quartile	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
Indice MSCI Monde ex-Canada (%)	25,2	15,4	14,6	4,8	2,1	5,7

# RVER IL FAUT D'ABORD Y VOIR CLAIR!

Le nouveau régime d'épargne-retraite volontaire (RVER), qui entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, sera **mis en place de façon progressive**, selon l'importance de l'effectif de l'employeur\*. Comme **son implantation ne sera obligatoire qu'à certaines conditions**, il est inutile de se précipiter dans une telle démarche sans avoir pris le temps de bien analyser la situation et, le cas échéant, de planifier soigneusement son exécution.

C'est la raison pour laquelle nous sommes à préparer, pour la rentrée de l'automne, un dossier étoffé qui vous permettra de connaître les tenants et aboutissants du RVER et, surtout, de prendre une décision éclairée et mûrement réfléchie à ce sujet.

En matière financière, la précipitation est une bien mauvaise conseillère. Alors, **prenez le temps d'y voir clair!**

### \* DATES CIBLES

au 31 décembre 2016 : 20 employés ou plus en service au 30 juin 2016

au 31 décembre 2017 : de 10 à 19 employés en service au 30 juin 2017

à une date actuellement indéterminée par le gouvernement qui ne peut être antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : de 5 à 9 employés en service au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

# CYBERSTUDIO

## FONDS FMOQ

### LA FORMATION ET LA DIFFUSION AU BOUT DE VOS DOIGTS

CyberStudio Fonds FMOQ est le portail de formation et de diffusion accessible en tout temps où que vous soyez.

Il vous donne accès à des contenus pertinents et intéressants parmi cinq volets mis à jour périodiquement.



CyberStudio Fonds FMOQ est ouvert aux clients et à l'ensemble des médecins omnipraticiens du Québec. Si vous n'arrivez pas à accéder au portail, veuillez communiquer avec nous à l'adresse [cyberstudio@fondsfmoq.com](mailto:cyberstudio@fondsfmoq.com)

# BUDGET DU QUÉBEC • 4 JUIN 2014

**Sans surprise, le gouvernement libéral a présenté un premier budget austère qui comporte peu d'allègement pour les particuliers, pour ne pas dire le contraire. Voici donc les principales mesures qui risquent de vous affecter :**

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR TRAVAILLEURS D'EXPÉRIENCE

Afin d'attirer et de retenir les gens âgés de 65 ans et plus sur le marché du travail, les revenus de travail admissibles excédant les premiers 5 000 \$ passeront de 3 000 \$ à 4 000 \$ à compter de l'année 2015.

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR ACTIVITÉS DES AÎNÉS

Ce nouveau crédit d'impôt remboursable offert aux personnes à faible ou moyen revenu (maximum 40 000 \$ de revenu en 2014, indexé ensuite) de 70 ans ou plus sera de 20 % d'un maximum de 200 \$ de dépenses admissibles pour un programme d'activités reconnues.

Les dépenses admissibles seront par exemple :

- programme hebdomadaire d'une durée d'au moins huit semaines consécutives ayant une part importante d'activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives ;
- programme d'une durée d'au moins cinq jours consécutifs où plus de 50 % des activités quotidiennes ont une part importante d'activités physiques, artistiques, culturelles ou récréatives.

## ACTIONS ACCRÉDITIVES

Les déductions additionnelles seront de 20 % à 40 % plutôt que de 25 % à 50 % à l'achat de telles actions d'une société effectuant de l'exploration minière, pétrolière ou gazière.

## CRÉDIT D'IMPÔT POUR STAGE EN MILIEU DE TRAVAIL

Ce crédit d'impôt remboursable est offert quand un étudiant effectue un stage de formation admissible dans une société ou société de personnes exploitée au Québec.

Les taux de crédit sont respectivement de 30 % pour une société ou 15 % pour un associé d'une société de personnes de la dépense admissible, soit le salaire ou traitement (sujet à certains plafonds). Les taux sont augmentés respectivement

à 40 % et à 20 % si le stagiaire est une personne handicapée ou immigrante.

## FRACTIONNEMENT DE REVENUS DE RETRAITE ENTRE CONJOINTS

Depuis 2007, les personnes recevant une rente d'un régime de retraite pouvaient fractionner ce type de revenus avec leur conjoint dès la première année de réception afin de réduire le fardeau fiscal du couple.

Les montants provenant de la conversion d'un REER en rente ou en FERR ne sont admissibles à ce fractionnement qu'à compter de l'âge de 65 ans.

Dès l'année 2014, aucun revenu de retraite ne pourra être fractionné avant l'âge de 65 ans.

## CAPITAL RÉGIONAL ET COOPÉRATIF DES JARDINS

Le taux du crédit sera réduit de 50 % à 45 % pour les actions acquises après le 28 février 2014 d'un montant maximal admissible de 5 000 \$.

## TAXE SUR LES PRODUITS DU TABAC

La taxe spécifique par cigarette augmente de 12,9 à 14,9 cents.

## TAXE SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES

Les taux de taxe spécifique seront harmonisés peu importe que ces boissons soient consommées dans un établissement ou ailleurs. L'impact, pour la consommation autre que dans un établissement, avoisinera 0,05 \$ par bouteille de bière, 0,24 \$ par bouteille de vin et 0,37 \$ par bouteille de spiritueux.

## HARMONISATION AU BUDGET FÉDÉRAL DU 11 FÉVRIER 2014

Les mesures suivantes ont été retenues :

- bonification de la liste des frais médicaux admissibles (coût de conception d'un plan de traitement individuel associé aux thérapies médicales, chiens d'assistance pour diabétiques et appareils optiques pour rehausser électroniquement la vision) ;

- crédit d'impôt pour volontaires à des activités de recherche et de sauvetage (minimum de 200 heures par année dans ce type d'activités terrestres, aériennes et maritimes auprès d'un organisme reconnu) ;
- resserrement des règles sur le revenu fractionné en faveur d'un mineur (revenus d'entreprise ou locatif d'une fiducie ou d'une société de personnes en faveur d'un mineur en lien de dépendance) ;
- règles fiscales applicables aux fiducies testamentaires et aux successions : après 36 mois, elles seront soumises au taux marginal supérieur d'imposition pour les années 2016 et suivantes. Toutefois, les fiducies ayant des bénéficiaires admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées continueront d'avoir accès aux paliers progressifs d'imposition. Les fiducies testamentaires et les successions, après 36 mois, seront soumises aux règles sur les acomptes provisionnels, à l'impôt minimum de remplacement et devront avoir une fin d'année fiscale au 31 décembre ;
- dons au décès : dès 2016, les dons faits par testament seront utilisés par la succession dans l'année du don ou dans l'année précédente, ou dans les deux dernières années d'imposition du défunt.

## LES EFFETS INDIRECTS

En plus des différentes mesures fiscales annoncées, il est à prévoir que les contribuables seront aussi mis à contribution par l'augmentation d'autres taxes et tarifs puisque des efforts sont demandés à Hydro-Québec, à Loto-Québec, à la SAQ et à plusieurs autres entités gouvernementales.



# PROFITEZ BIEN DES VACANCES ESTIVALES, IL N'Y A PAS D'URGENCE!

7

Le Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) deviendra obligatoire seulement à compter de fin de l'année 2016, et ce, pour certains employeurs.\*

Nous vous présenterons le RVER Fonds FMOQ, ses options et ses alternatives au cours de l'automne prochain.

Entre-temps, prenez contact avec un membre de notre équipe pour plus d'information à ce sujet.

Montréal : **514 868-2081** ou, sans frais, **1 888 542-8597**  
 Québec : **418 657-5777** ou, sans frais, **1 877 323-5777**

\* au 31 décembre 2016 : 20 employés ou plus en service au 30 juin 2016;  
 au 31 décembre 2017 : de 10 à 19 employés en service au 30 juin 2017;  
 à une date actuellement indéterminée par le gouvernement qui ne peut être  
 antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2018 : de 5 à 9 employés en service au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## L'HISTOIRE EN CAPSULE

## LA PATHOLOGIE TRADITIONNELLE MALADE DU SCEPTICISME

Le rôle des médecins se limitant aux prescriptions thérapeutiques, l'intervention des chirurgiens s'avérait indispensable parce qu'ils voyaient à l'application de ces dernières. Toutefois, sur le plan de la considération sociale, la situation des chirurgiens variait selon les pays et les personnes.

Quelques groupes de praticiens avaient déjà une position sociale définie. Par exemple, les rebouteux qui réduisaient les fractures, les guérisseurs qui se targuaient de posséder un pouvoir surnaturel leur permettant de soigner certaines maladies, dont la rage, et les herboristes qui affirmaient maîtriser les vertus thérapeutiques des plantes. Sans compter les charlatans, les sorcières et les mages dont le nombre croissait en raison des insuffisances thérapeutiques de la médecine officielle et du manque de personnel en santé.

Dans toutes les couches de la société, des malades désespérés et obsédés par une guérison à tout prix allaient vers eux, augmentant par le fait même leur pouvoir de suggestion déjà grand. Aussi, dans un contexte où les soins médicaux étaient totalement liés aux traditions et aux coutumes de la population, les anathèmes que les intellectuels et les théologiens jetaient sur les superstitions restaient à peu près sans écho.

Comme les communes parvenaient à s'occuper convenablement des malades avec leurs propres ressources en leur fournissant un soutien psychologique à défaut d'une action thérapeutique, les médecins ont décidé de réagir. Ils ont tenté d'imposer leur monopole sur leurs soins et, à compter du XVI<sup>e</sup> siècle, d'exercer de très fortes pressions contre les guérisseurs traditionnels. Un mouvement visant à renforcer le système des licences a émergé en même temps que s'intensifiait une préoccupation à l'égard de la sorcellerie, mais les mécanismes de contrôle ne venaient pas pour autant à bout de la magie, de l'astrologie ou de l'alchimie qui jouissaient d'une grande vogue.

En exprimant haut et fort ses prétentions à pouvoir vaincre la maladie, la médecine de la Renaissance (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles) a fait naître de grandes espérances qui ont été mises à mal par de violentes épidémies (peste bubonique, grippe, typhus, syphilis, etc.). Il s'ensuivit, au sein de la population, un scepticisme à l'égard de la médecine scientifique exacerbé par les représentants d'autres systèmes médicaux qui recouraient à la magie ou à la chimie.

Dans un contexte marqué par la quête de la pierre philosophale de la médecine, la pathologie traditionnelle a été victime de rébellions dont la plus radicale a été celle de Paracelse, alchimiste, astrologue et médecin. L'apport non négligeable de cet esprit rebelle et mystique à l'anatomie, à la physiologie, à la chirurgie et à la thérapeutique, s'est concrétisé, entre autres exemples, par l'introduction de la chimie dans la physiologie, avec la démonstration expérimentale du métabolisme comme siège de réactions chimiques.



LE TEMPS,  
C'EST AUSSI  
DE L'ARGENT...

CONFIEZ-NOUS  
CELUI CONSACRÉ  
À LA FACTURATION  
DE VOS HONORAIRES.



# INCORPORATION OUI OU NON ?

Que vous soyez en début ou en milieu de carrière, ou que vous pensiez prendre votre retraite au cours des cinq prochaines années, il est important de vous poser quelques questions concernant la pratique médicale en société et ses avantages pour vous, s'il en est. Voici quelques pistes de réflexion :

- Le revenu imposable de votre conjoint est-il inférieur au vôtre ou le deviendra-t-il dans un proche avenir?
- Avez-vous à charge des enfants majeurs ou sur le point de le devenir, qui n'ont pas de revenus ou qui en ont peu ?
- Assumez-vous les frais d'études de vos enfants majeurs ou qui le deviendront sous peu ?
- Après avoir versé annuellement à un REER la cotisation maximale permise, épargnez-vous des sommes additionnelles ? Si oui, sont-elles supérieures à 10 000 \$ par année ?
- Les épargnes et placements accumulés à l'extérieur d'un REER sont-ils supérieurs à 50 000 \$ ?

## VOTRE SOCIÉTÉ EST DÉJÀ CONSTITUÉE ?

Bravo ! Vous devriez maintenant vous assurer de tirer pleinement bénéfice des avantages que procure votre société constituée aux fins de regrouper les revenus de votre pratique médicale.

Voici quelques questions d'intérêt :

- Maximisez-vous les rendements à court terme des placements de votre société ?
- Connaissez-vous la meilleure combinaison pour votre revenu annuel (salaire, dividendes ou retrait de capital hors REER) ?
- Serait-il plus avantageux que certaines dépenses (automobile, assurance vie, frais de représentation, bureau à domicile, etc.) soient assumées par votre société ?
- Les placements à long terme de votre société sont-ils investis périodiquement dans des placements fiscalement avantageux pour vous et votre société ?
- À la suite de la constitution de votre société, avez-vous révisé votre testament et votre mandat en cas d'incapacité ?

**SI VOUS N'ÊTES PAS EN MESURE DE RÉPONDRE À UNE DE CES QUESTIONS, OU SI VOUS AVEZ UN DOUTE QUANT AUX RÉPONSES À CERTAINES D'ENTRE ELLES, N'HÉSITÉZ PAS À NOUS CONSULTER. CETTE DÉMARCHÉ AVISÉE VOUS PERMETTRA DE FAIRE DES CHOIX JUDICIEUX.**



**VALEURS MOBILIÈRES  
BANQUE LAURENTIENNE**

Associé à un courtier de plein exercice, Paul Angers, conseiller en placement, sert exclusivement les clients référés par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. dans le cadre d'une entente de partenariat. Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

**REER, FERR et CELI autogérés  
Compte au comptant  
Courtage de plein exercice**

3500, boulevard De Maisonneuve Ouest  
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1  
Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636  
Télécopieur : 514 954-1038

## DÉVELOPPEMENTS ÉCONOMIQUES

Récemment, l'économie américaine a montré des signes encourageants dans les pays développés. Le comité de la politique monétaire américaine a annoncé la diminution d'achat d'obligations et de titres hypothécaires.

Certains risques géopolitiques comme les frictions religieuses en Irak ont eu une influence sur le cours du baril de pétrole.

Les données économiques étaient relativement encourageantes pour la zone euro mais l'inflation demeure trop faible alors que l'euro maintient son niveau élevé. La Banque centrale européenne (BCE) a mis en place une série de nouvelles mesures afin de stimuler la croissance et l'inflation. Elle a d'ailleurs laissé la porte grande ouverte pour procéder à un programme d'assouplissement quantitatif au cours du second semestre si la situation ne s'améliore pas.

Au cours du deuxième trimestre, les taux long terme ont diminué davantage que les taux court terme, aplatissant ainsi la courbe des taux d'intérêt. Les indices boursiers ont continué leur pente ascendante, les données économiques étant encourageantes.

## POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

La Réserve fédérale (Fed) a annoncé une nouvelle réduction d'achat d'obligations et de titres hypothécaires. Les membres de la Fed détermineront la durée de conservation de ce taux directeur à des niveaux historiquement bas, en fonction de leur objectif à l'atteinte du plein emploi et de leur cible d'inflation de 2 %.

Plus près de nous, la Banque du Canada est restée encore une fois sur les lignes de côtés et a laissé son taux directeur inchangé à 1,00 %. Stephen Poloz a souligné certaines inquiétudes désinflationnistes alors que l'indice des prix à la consommation semble indiquer le contraire, se situant à 2,30 %.

## « LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE A MIS EN PLACE UNE SÉRIE DE NOUVELLES MESURES AFIN DE STIMULER LA CROISSANCE ET L'INFLATION. »

Mario Draghi et la BCE ont diminué leur taux directeur à 0,15 %, et ont appliqué un taux négatif de -0,10 % sur les surplus de liquidités que les banques déposent dans une banque centrale européenne. Ils ont réaffirmé leur intention de garder les taux d'intérêt bas pour une période prolongée afin de favoriser la croissance dans la zone euro.

En termes de performance pour le trimestre au Canada, l'indice a progressé de 0,68 %, le meilleur sous-secteur étant les obligations des sociétés avec un rendement de 0,82 %.

## MARCHÉS BOURSIERS

Les principaux indices mondiaux ont maintenu leur tendance haussière au cours du dernier trimestre alors que le S&P 500 a atteint de nouveaux sommets. La faible volatilité des marchés financiers favorise les actifs ayant le rendement attendu le plus élevé.

## À L'HORIZON

Les banques centrales stimuleront la croissance jusqu'à ce que les cibles économiques d'inflation et d'emploi soient atteintes. L'emploi est en progression, les demandes d'assurance emploi sont en baisse et les salaires horaires moyens sont en hausse. Notre scénario principal mise sur l'accélération de l'économie américaine. Devant nos perspectives et les facteurs fondamentaux de l'évaluation des classes d'actifs, notre positionnement tactique consiste à surpondérer les actions canadiennes et américaines, à sous-pondérer les actions internationales et les obligations.

## RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 27 JUIN 2014

FONDS FMOQ	1 an (%)	2 ans (%)	3 ans (%)	4 ans (%)	5 ans (%)	10 ans (%)	15 ans (%)	20 ans (%) ou depuis création	(\$)
MONÉTAIRE	0,89	0,90	0,88	0,86	0,75	1,87	2,43	3,04	10,014
ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR	8,90	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	8,08 (2013-04-05)	10,503
OMNIBUS	16,21	12,12	7,81	8,73	8,84	5,98	5,29	7,55	25,354
FONDS DE PLACEMENT	18,81	14,17	7,72	8,17	7,93	5,64	4,57	8,07	26,798
REVENU MENSUEL	16,40	12,77	8,56	9,73	10,79	S.O.	S.O.	6,77 (2006-10-06)	11,462
OBLIGATIONS CANADIENNES	4,35	1,68	3,84	4,04	4,43	4,59	S.O.	5,10 (2001-03-16)	11,458
ACTIONS CANADIENNES	31,80	19,90	8,40	10,08	11,52	7,65	7,38	9,49	25,844
ACTIONS INTERNATIONALES	23,06	22,30	13,86	14,75	12,69	3,93	1,43	3,83	10,994

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au [www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com) ou dans le site [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,85 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

**IMPORTANT** | Les Fonds FMOQ étant évalués, pour fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante. Nous vous remercions de votre collaboration.

## RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 31 MAI 2014

Types de fonds	Moyennes de l'industrie*	Fonds FMOQ comparables**	
MONÉTAIRES CANADIENS	0,71 %	MONÉTAIRE	<b>0,46 %</b>
ÉQUILIBRÉS CANADIENS	2,08 %	OMNIBUS REVENU MENSUEL	<b>1,09 %</b>
ÉQUILIBRÉS	2,14 %	PLACEMENT	<b>1,09 %</b>
OBLIGATIONS CANADIENNES	1,26 %	OBLIGATIONS CANADIENNES	<b>1,09 %</b>
ACTIONS CANADIENNES	2,00 %	ACTIONS CANADIENNES	<b>1,09 %</b>
ACTIONS MONDIALES	2,36 %	ACTIONS INTERNATIONALES	<b>1,09 %</b>

\* Source : Morningstar \*\* Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

## FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS\* ET OBLIGATAIRES

Indices	Variation depuis 1 an	2014-06-30	Écarts	2014-03-28	Écarts	2013-12-31	Écarts	2013-09-27	Écarts	2013-06-28
S&P/TSX (Toronto)	<b>24,9 %</b>	15 146,01	<b>6,2 %</b>	14 260,72	<b>4,7 %</b>	13 621,55	<b>6,1 %</b>	12 844,08	<b>5,9 %</b>	12 129,00
S&P 500 (New York) **	<b>23,8 %</b>	2 091,58	<b>1,8 %</b>	2 054,66	<b>4,5 %</b>	1 965,92	<b>12,8 %</b>	1 742,99	<b>3,2 %</b>	1 689,10
MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) **	<b>22,6 %</b>	2 113,56	<b>0,4 %</b>	2 106,10	<b>3,4 %</b>	2 037,44	<b>7,7 %</b>	1 891,46	<b>9,7 %</b>	1 723,81
DEX Univers (obligations canadiennes)	<b>5,3 %</b>	925,90	<b>1,9 %</b>	908,60	<b>2,9 %</b>	883,40	<b>0,5 %</b>	879,00	<b>0,0 %</b>	879,00

\* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. \*\* Convertis en dollars canadiens.

# ÉVENTAIL DE PRODUITS ET SERVICES

CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC. OFFRE TOUTE  
UNE GAMME DE PRODUITS ET SERVICES FINANCIERS AUX MEMBRES  
DE LA FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC, DE  
L'ASSOCIATION DES OPTOMÉTRISTES DU QUÉBEC AINSI QU'À LEURS PROCHES.

## RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

**BIENTÔT**

## FONDS FMOQ<sup>2</sup>

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales

## AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT<sup>3</sup>

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

## OBLIGATIONS GARANTIES<sup>4</sup>

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

## DÉPÔTS À TERME<sup>5</sup>

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

## COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES<sup>6</sup>

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

## SERVICE DE GESTION PRIVÉE<sup>7</sup>

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

## SERVICE DE FACTURATION **NOUVEAU**

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances).

La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec<sup>MD</sup> est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

### MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2  
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest  
Bureau 1900  
Westmount (Québec) H3Z 3C1  
Téléphone : **514 868-2081**  
Sans frais : **1 888 542-8597**  
Télécopieur : 514 868-2088

### QUÉBEC

Place Iberville IV  
2954, boulevard Laurier  
Bureau 410  
Québec (Québec) G1V 4T2  
Téléphone : **418 657-5777**  
Sans frais : **1 877 323-5777**  
Télécopieur : 418 657-7418

### SITE INTERNET

[www.fondsfmoq.com](http://www.fondsfmoq.com)

### COURRIEL

[info@fondsfmoq.com](mailto:info@fondsfmoq.com)

